

PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 FEVRIER 2017

Le lundi six février deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (9) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Alain BARTHELEMY, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (2) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir donné à Jean-Marc CEARD), Mathieu CHASTAN (pouvoir donné à Marie-Jeanne FAURE).
- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 11 (9 présents + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Madame le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Finances locales – Adhésion à l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon pour l'année 2017
- Finances locales – DETR 2017 - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments publics
- Finances locales – Attribution d'une subvention à l'association Fées d'Hiver pour l'organisation du parcours des fées 2017

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2017.

**Présentation du bilan forestier 2016 et du programme de travaux 2017 par l'ONF :**

Frédéric TUILLIERE et Christophe BERNARD, de l'Office National des Forêts, ont présenté le rapport d'activité 2016 et les perspectives 2017, concernant les coupes de bois et travaux en forêt communale.

Certaines parcelles posent problème du fait de leur exploitation qui apparait difficile, et de la présence de bois de mauvaise qualité.

L'ONF va étudier la possibilité d'exploiter certaines parcelles en régie avec un système de pré-vente des bois.

Certaines parcelles peuvent être exploitées par câble, avec une possibilité de financement à hauteur de 40 % et une avance de trésorerie de l'association des Communes Forestières à hauteur de 50 %. Cette opération est intéressante sur le plan sylvicole. Les parcelles concernées devront être recensées. Une partie des bois pourra être conservée pour l'affouage si besoin.

Les travaux de régénération du mélèze peuvent actuellement être subventionnés par la Région à hauteur de 40 %. Le Département ne se positionne pas pour l'instant pour une éventuelle intervention financière.

Il a été rappelé la nécessité de faire procéder au débroussaillage des accotements des routes forestières. Cette opération est rendue problématique, juridiquement parlant, car il n'est pas établi de règles claires quant aux limites de propriétés aux abords des routes et chemins forestiers. Il est donc difficile de savoir si l'élagage

des talus incombe à la Commune ou aux propriétaires riverains. Quoi qu'il en soit toutes les personnes concernées doivent être conscientes que des accotements délaissés rendent l'exploitation forestière délicate, si ce n'est impossible.

L'aménagement du belvédère de Bajoulan avec l'installation d'une table d'orientation, pourrait éventuellement être intégré dans une opération communautaire.

#### **N°6 – Finances locales – Demande de subventions pour la rénovation du four communal du Chef-lieu.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé le plan de financement du projet de rénovation du four communal du Chef-lieu.

Le coût de cette opération est estimé à 86 640,40 € HT répartis comme suit :

Honoraires maîtrise d'œuvre : 10 180,92 € HT

Contrôle technique : 2 226,98 € HT

Travaux : 74 232,50 € HT

Plan de financement :

Europe	17 328,00 €
Etat	17 328,00 €
Région PACA	17 328,00 €
Département des Hautes-Alpes	17 328,00 €
Autofinancement	17 328,40 €

Les élus trouvent le prix estimatif des travaux très élevé. Certains aspects du projet ne correspondent pas à ce qui avait été demandé, et devront être revus avec le maître d'œuvre.

#### **N°7 – Fonction publique – Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.**

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de charger le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2018 auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) :

Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce(s) contrat(s) devra(ont) également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : Trois ans, à effet au 1er janvier 2018

- Régime du contrat : Capitalisation

#### **N°8 – Institutions et vie politique – Modification des statuts de la communauté de communes de Serre-Ponçon.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé les statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Les élus ont évoqué la compétence assainissement. Une renégociation de la DSP qui lie la Collectivité avec VEOLIA a été entamée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

#### **N°9 – Finances locales – Adhésion à l’Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon pour l’année 2017.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d’adhérer à l’Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon pour l’année 2017, en tant que loueur de location de vacances, pour un montant de 270 €.

#### **N°10 – Finances locales – DETR 2017 - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d’accessibilité des bâtiments publics.**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a réalisé, pour la Commune, les diagnostics d’accessibilité des bâtiments publics : mairie, salle polyvalente et office de tourisme.

Dans ce cadre, une demande de financement a été présentée au titre du Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Celle-ci a été accordée pour un montant de 22 560 €.

Les travaux d’accessibilité des bâtiments publics peuvent également faire l’objet d’un financement au titre de la DETR 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé le plan de financement du projet de réalisation des travaux d’accessibilité des bâtiments publics.

Le coût de cette opération est estimé à 38 256 € HT répartis comme suit :

Mairie : 31 436 € HT

Salle polyvalente : 3 140 € HT

Office de tourisme : 3 680 € HT

Plan de financement :

FIPHFP	22 560,00 €
--------	-------------

Etat – DETR 2017	8 044,00 €
------------------	------------

Autofinancement	7 652,00 €
-----------------	------------

#### **N°11 – Finances locales – Attribution d’une subvention à l’association Fées d’Hiver pour l’organisation du parcours des fées 2017 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 2 voix contre (Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE) et 0 abstentions, a décidé d’attribuer une subvention de 2 000 € à l’association Fées d’Hiver pour l’organisation du Parcours des Fées qui se déroulera durant la période estivale 2017, sur la commune de Crévoux.

Laurent PASCAL et Ludivine VERCHERE sont d’accord sur le principe d’attribution d’une subvention mais trouvent que le montant attribué est trop élevé. Evelyne ARNAUD a souligné que le Parcours des Fées est la seule manifestation sur laquelle l’Office de Tourisme peut communiquer durant la période estivale.

Marie-Jeanne FAURE a présenté le bilan financier du Parcours des Fées 2016.

**Questions diverses :**

**1/ Anniversaire des 80 ans de la station de ski alpin** – Evelyne ARNAUD a présenté le programme des festivités prévues pour l'anniversaire des 80 ans de la station de ski alpin : animations en front de neige, groupes de musique, tartiflette géante, animations sur le domaine nordique... La Communauté de Communes de Serre-Ponçon va être sollicitée pour une participation financière dans le cadre de la nouvelle compétence tourisme.

**2/ Aires de pique-nique et places à feu** – Evelyne ARNAUD demande que la Commune étudie le problème de stationnement aux abords du pont du Plan, afin d'éviter que les véhicules se garent contre la place à feu. La commission « travaux » est chargée de présenter au Conseil Municipal un projet d'aménagement de cette zone.

**3/ Eclairage public** – Marie-Jeanne a présenté le rapport de vérification de l'éclairage public réalisé par le bureau Véritas à la demande du Syndicat d'Eclairage Public. Les délégués au SYEP sont chargés de voir ce qu'il convient de faire pour régler les dysfonctionnements.

**4/ Enneigement artificiel du domaine nordique** – Guy IGNESTI a fait le bilan de la consultation effectuée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'enneigement artificiel du domaine nordique. Huit offres ont été reçues par la Commune. Deux bureaux d'études seront convoqués pour des renseignements complémentaires.

**5/ Eau potable – La Chalp** – Julien FAURE a présenté un courrier, formulé sous la forme d'une pétition et signé par l'ensemble des habitants du hameau de La Chalp, qui va être adressé au SIVU de l'eau de l'embrunais concernant le goût de chlore de l'eau potable du hameau de La Chalp. Jean-Marc CEARD tient vigoureusement à faire remarquer qu'il aurait été bien plus correct, avant d'en arriver à une telle extrémité, de contacter par téléphone les responsables du SIVU afin de demander des éclaircissements sur ce point et, pourquoi pas, de solliciter l'organisation d'une réunion publique réunissant les pétitionnaires et les gestionnaires de l'eau.